



## Recouvrement de créances credirec

Par **Sylvie LEVEL**, le 11/07/2011 à 11:53

Bonjour,

J'ai souscrit en 1988 une LOA pour l'achat d'un véhicule neuf, LOA d'une durée de trois ans.

Après deux ans sans problème, j'ai perdu mon travail et ne pouvais plus payer les mensualités de la voiture, laquelle m'a donc été reprise en 1991.

Je n'ai plus entendu parler de rien jusqu'en 2002 date à laquelle la société CREDIREC m'a contactée sur mon lieu de travail par téléphone pour me demander le montant de la voiture neuve.

Comme je ne reconnaissais pas la dette et que je refusais de commencer à payer, ils m'ont harcelée jusqu'à ce que je leur envoie un recommandé en leur demandant une copie de la formule exécutoire. Ils m'ont rappelée et m'ont insultée sans que je cède. De nouveau le silence radio durant 9 ans jusqu'à ce qu'ils recommencent à me harceler par téléphone depuis quelques jours.

Pour moi, cette dette est prescrite puisque cette créance n'est pas enregistrée au TGI (le montant réclamé dépasse les 11 000 € quand même...)

Je viens de leur envoyer un nouveau courrier recommandé en leur demandant une nouvelle fois la formule exécutoire (qu'ils n'ont forcément pas faite de quoi j'aurais eu depuis longtemps la visite d'un huissier) et en les sommant de cesser de me harceler... Ai je bien fait ? merci de me rassurer car leurs méthodes sont pour le moins musclées...

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **13:47**

oui, vous avez fait ce qu'il fallait  
Ne vous laissez pas intimider, s'ils appellent, raccrochez

Par **pat76**, le **11/07/2011** à **15:28**

Bonjour

Vou aviez bien réagi en demandant le titre exécutoire. Si CREDIREC insiste, vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception, en précisant que si il y avait dette celle-ci serait prescrite, qu"ensuite crédirec refuse de transmettre une copie du titre exécutoire émis par un juge qui lui permet de vous réclamer un paiement. Ensuite, vous précisez que si CREDIREC insistait dans sa réclamation abusive en vous harcelant au téléphone ou par courrier, vous porterez plainte auprès du Procureur de la République contre cette société, pour tentative d'extorsion de fond

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **15:38**

Et se ruiner en LRAR